

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Ile-de-France dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Ile-de-France  
153 bis, avenue Charles-De-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
01 70 48 48 20  
idf@fondation-patrimoine.org

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



## VILLE DE SAINT-CLOUD

Hôtel de Ville  
13, place Charles-de-Gaulle  
92210 Saint-Cloud  
01 47 71 53 00  
[www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr)



## MUSÉE DES AVELINES

Musée d'art et d'histoire de Saint-Cloud  
60, rue Gounod  
92210 Saint-Cloud  
01 46 02 67 18  
musee-avelines@saintcloud.fr  
[www.musee-saintcloud.fr](http://www.musee-saintcloud.fr)

Suivez nous sur



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

# décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald

Saint-Cloud



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photos © Ville de Saint-Cloud - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

L'église Saint-Clodoald est construite entre 1861 et 1863 dans un style romano-gothique. Elle est largement financée par l'Empereur Napoléon III sur sa cassette personnelle, celui-ci tenant à l'aspect monumental de cette église dont il est paroissien lorsqu'il réside au palais de Saint-Cloud. Elle est placée sous le patronage de saint Clodoald, petit-fils de Clovis, qui a donné son nom à la ville.

En 1868, l'État passe une importante commande au peintre Jules-Alexandre Duval Le Camus (1814-1878) pour la décoration du chœur de l'église. Artiste spécialisé dans les œuvres de piété, il réalise ici l'œuvre majeure de sa carrière. La partie d'ornementation des peintures du chœur a été confiée à Alexandre-Dominique Denuelle (1818-1879).

Le cycle décoratif qui retrace la vie de saint Clodoald se décline sous forme figurative et ornementale et se déploie sur quatre niveaux.

Plus d'un siècle plus tard, l'église Saint-Clodoald est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 16 février 1995.

Au fil du temps, elle a subi un certain nombre de dommages dus d'une part à l'évolution naturelle des matériaux et d'autre part à des facteurs extérieurs accidentels comme des infiltrations d'eau.

Ces problèmes sont aujourd'hui traités grâce aux travaux réalisés sur le clos et le couvert de l'église en 2018 par la Ville de Saint-Cloud avec le soutien de la Région Ile-de-France.

La campagne de restauration des décors peints du chœur de l'église, financée par la Ville de Saint-Cloud avec le soutien de la DRAC Île-de-France, la Région Île-de-France et du département des Hauts-de-Seine, a pour but de retrouver l'intégrité de ce décor emblématique dans une volonté de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel de la ville.

Ce programme de restauration se déroulera selon les étapes suivantes : dépoussiérage, nettoyage et consolidation de la couche picturale, masticage et réintégration picturale harmonieuse des parties manquantes et des lacunes pour le décor ornemental et dégrasage minutieux, petites consolidations et retouches des cinq toiles marouflées.

Credits photos © Ville de Saint-Cloud



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider à la restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

## Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/32006](http://www.fondation-patrimoine.org/32006)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



## Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Saint-Clodoald

(voir rubrique « Contacts »)

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

## Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre